

Marie-Rose Guelfucci,
Assesseuse à la recherche,
UFR Sciences du Langage, de l'Homme et de la Société (Université de Franche-Comté, UBFC),
30-32 rue Mégevand,
25 030 Besançon cedex

Objet : Loi de Programmation de la Recherche et sort fait aux Sciences humaines et aux laboratoires universitaires scientifiquement accrédités par le HCÉRES et jusqu'au 1er janvier 2020 par le ministère, anciennement "Équipes d'Accueil"* , privées sans concertation de leur label national par la DGESIP.

*** Sous ce nom, ce sont des unités de recherche reconnues, transdisciplinaires et (inter)nationales, fédérant (accueillant) autour d'un thème identifié sur lequel elles ont une expertise reconnue des chercheurs français et étrangers de toutes disciplines, très nombreuses en Sciences humaines et sociales (dont les Lettres, Arts, Langues qui ne sont même plus nommées).**

Monsieur le Président de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, Monsieur le Sénateur,

Je me permets, en tant qu'assesseuse à la recherche d'une Unité de Formation et de Recherche décrite en note¹ et qui a conduit une action de réflexion collective, toutes tendances syndicales et politiques confondues, de porter à votre connaissance la demande faite une première fois à Madame la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, dans la lettre et les documents que l'UFR lui avait adressés le 24 juin dernier à la suite de son Appel à concertation et que j'avais transmis à Madame la Sénatrice Morin-Dessailly comme à celle des sénateurs en charge du rapport sur le projet de loi de finances pour 2020 concernant la recherche et l'enseignement supérieur, les sénateurs Madame Laure Darcos et Monsieur Stéphane Piednoir, que je mets à nouveau en copie.

Il s'agissait, à côté de la description d'un état des lieux implusif que Madame la ministre a signalé elle-même devant la commission que vous présidez - "Tous les voyants sont au rouge" - et qui demande, nous semble-t-il, certaines mesures immédiatement concrètes plus qu'une programmation parfois lointaine, de demander la re-labellisation nationale des anciennes Équipes d'Accueil (EA), dont le nom a pu tromper, mais qui sont des unités de recherche propres à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche, de stature nationale et internationale, stature qui leur donne en outre une importance avérée là où elles sont implantées (ville, région). Elles sont pour l'Université (en tant qu'entité) ce que sont les UMR pour le CNRS ou l'INSERM par exemple, mais à la différence des UMR elles ne sont pas contractualisées avec l'Université puisque ce sont ses unités propres. Elles sont nombreuses en Sciences humaines et sociales, pour lequel les services du ministère eux-mêmes (la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche - DGESIP -) soulignaient le danger (réponse faite en août 2019 à une question posée au gouvernement en avril 2019).

Leur délabellisation, qui les voue à périr, est très grave et pour la recherche fondamentale et sur projets qu'elles conduisent, et pour les villes et régions où elles sont implantées, mais aussi pour l'Université et la recherche nationale elle-mêmes : d'une part, elle pousse l'autonomie donnée sans concertation aux universités comme à d'autres établissements à un extrême, la parcellisation de l'Enseignement supérieur et de la recherche,

¹ **Note sur l'UFR** : nous sommes une composante de l'Université de Franche-Comté (UBFC), sa seule Unité de Formation et de Recherche en Sciences du Langage, de l'Homme et de la Société (regroupant donc Lettres, Langues, Arts et Sciences humaines et sociales), la plus ancienne (1691) et encore assez protégée. Avec 4151 étudiants hors les doctorants, 21,3% des étudiants étrangers de l'Université de Franche-Comté en 2019-2020 (sa plus forte proportion par composante), 21 départements, 7 équipes de recherche (Équipes d'Accueil jusqu'au 1^{er} janvier 2020) et 2 UMR, 1 MSHE et 2 Écoles doctorales), nous sommes représentatifs des composantes qui, dans des universités de taille moyenne, assurent sur l'ensemble du territoire national leurs missions locales, nationales, mais également largement internationales de formation et de recherche.

et par là l'absence de cohésion de l'un des plus importants services publics, qu'il s'agisse de recherche ou de formation ; très grave, d'autre part, pour cette mise en danger des Sciences humaines et Sociales où ces équipes sont le plus nombreuses, les formations étant adossées aux laboratoires, ce qui est la spécificité de l'Université.

Nous attirons particulièrement votre attention sur la contradiction entre les interventions du chef de l'État rappelant la nécessité d'avoir une mémoire de l'histoire, la volonté du ministre de l'Éducation nationale de remettre "les Humanités au cœur de l'École", et cette destruction des laboratoires propres de l'Université. L'autonomie nous semble avoir trouvé là une limite essentielle (au sens propre), et cela d'autant plus qu'il existe d'autres solutions que la privation du label national d'unités de recherche reconnues ou la multiplication des noms de ces équipes selon la dénomination qui leur serait donnée ici et là au choix de l'université, pour qu'un président d'université puisse créer, même en cours de contrat et à l'essai s'il le souhaite, ou bien faire supprimer une unité de recherche accréditée. Nous rappelons que la présidence de l'Université est toujours présente lors des évaluations scientifiques du HCÉRES et donne un avis écouté.

En outre, la procédure de délabellisation s'est faite par simple circulaire, sans consultation réelle des instances scientifiques ou du Parlement, étant donné le mode de publication (avaient été réunis : la Conférence des Présidents d'Universités (CPU), la Conférence des Directeurs des Écoles Françaises d'Ingénieurs (CDEFI), la Conférence des Grandes Écoles (CGE), l'Union des établissements d'enseignement supérieur catholique et le Ministère de la Culture), et au double motif qu'il n'y avait pas d'impératif réglementaire d'accréditation de ces unités de recherche et qu'il était dans la politique générale suivie de donner plus d'autonomie aux présidents des établissements publics. Quant à la communauté scientifique, elle n'a jamais ni demandé ni compris une telle dévaluation qui enlève à des laboratoires universitaires dont l'expertise est reconnue leur lisibilité, leur visibilité nationale et internationale et les met en danger.

Cette demande a donc été réitérée en Appel ouvert à Madame la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, accompagné d'un argumentaire détaillé et du souhait qu'elle accepte de considérer personnellement cette fois la question. En effet, les dotations promises aux présidents d'universités ne permettront pas de doter les équipes de recherche, et c'est une déperdition grave, par suppressions, regroupements ou relocalisations à fins économiques, qui est en réalité programmée, surtout à un moment de crise économique et alors même que la situation des universités est implosive au point que non seulement nous ne pouvons pas créer les postes statutaires nécessaires, mais qu'il est devenu habituel de redéployer jusqu'aux chaires universitaires aux spécialités pourtant importantes pour la recherche. Par là ce sont des formations qui sont aussi mises en péril, formations en tension ou formations sacrifiées, et ce depuis des années. Cette mesure supplémentaire, prise par la DGESIP en avril 2019 en préparation à la LPR, menace et promet d'être plus délétère pour la recherche nationale et l'enseignement supérieur que ne l'était la situation antérieure, pourtant déjà en tension extrême.

En souhaitant, parce que c'est essentiel pour la tradition de formation universitaire à l'esprit critique, à la réflexion épistémologique, à l'histoire des idées, à la connaissance des sociétés, aux nouveaux apports de textes anciens jusque-là inédits, par exemple, que le Sénat et le Parlement dans son ensemble puissent suivre ce dossier, je vous prie, au nom du Doyen, des départements de formation et des laboratoires de l'UFR, d'agréer, Monsieur le Président, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, l'assurance de notre haute considération,

Marie-Rose Guelfucci
Assesseuse à la recherche
assesseur-recherche-slhs@univ-fcomte.fr

Pièces jointes :

- Texte de l'Appel à relabellisation nationale qui définit les Équipes d'accueil dont le nom a pu tromper, ce que fut la procédure de délabellisation, et ses effets.
- Argumentaire précis, joint à l'Appel à Madame la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.